

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 064-2025****SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2025**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 16

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-septembre à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de M. Claude MAUGAN, Maire, dûment convoqués le huit septembre deux mille vingt-cinq.

Présents : MAUGAN Claude, PRUGNIÈRES Anne-Cécile, GUEVEL Stéphanie, DAUTRICOURT Arnaud, PAYET Patrice, CUVILLIER Armelle, HEURTEBISE Serge, MOREAU Karine, MORIN Delphine, BERBUDEAU Éric, GIRARD Jean-Pierre, TRÉVIEN Sonia, MANCA Isabelle, ROUSSEAU Etienne, BICHON Angélique, DUMAS FERNANDES Jacqueline.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. COUDERT Eric a donné procuration à M. MAUGAN Claude,
M. URBANI Sébastien a donné procuration à Mme GUEVEL Stéphanie,
M. CLAUSE Patrick a donné pouvoir à M. HEURTEBISE Serge,
M. VIOLLEAU Sébastien a donné procuration à Mme MANCA Isabelle,
M. VEILLON Dominique a donné procuration à Mme TREVIEN Sonia.

Absents excusés : Séverine ROBIN, Bertrand Dupont.

Absents : Patricia Lebouc, Bruno Bocard, Leila Seugnet, Magalie Le Goff.

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal que les tailles de haies et arbustes, les tontes des pelouses et l'entretien des parterres d'ornement ne peuvent être réalisés par les seuls agents permanents de la collectivité, de surcroît en période de congés estivaux.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 2 juillet 2025, un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint technique territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée d'un mois et 21 jours suite à un accroissement saisonnier d'activité.

AR Prefecture

017-211701461-20250917-D064_2025-DE
Reçu le 23/09/2025
Publié le 23/09/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'Adjoint technique territorial, pour effectuer les missions de taille de haies et arbustes, tonte des pelouses et entretien des parterres d'ornement suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35^{ème}, à compter du 2 juillet 2025 pour une durée d'un mois et 21 jours.
- De fixer la rémunération par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance,

Le 17/09/2025

Le Maire, Claude MAUGAN



La secrétaire de séance,
Angélique BICHON

Publiée le :